



**FR**

**CONSEIL DE DIRECTION**  
**107<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 27-29 mai 2026**

UNIDROIT 2026  
C.D. (107) 12  
Original: anglais  
mars 2026

**Point n°8 de l'ordre du jour: Garanties internationales portant sur des matériels  
d'équipement mobiles**

**c) État de mise en œuvre du Protocole spatial**

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Point concernant l'état de mise en œuvre du Protocole spatial à la Convention du Cap</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Le Secrétariat d'UNIDROIT invite le Conseil de Direction à prendre note des activités concernant la mise en œuvre du Protocole spatial</i>
<i>Mandat</i>	<i>Programmes de travail 2014-2016, 2017-2019, 2020-2022, 2023-2025, 2026-2028</i>
<i>Niveau de priorité</i>	<i>Élevé</i>
<i>Documents connexes</i>	<i><a href="#">UNIDROIT 2019 – C.D. (98) 17</a>; <a href="#">UNIDROIT 2020 – C.D. (99) B.13</a>; <a href="#">UNIDROIT 2021 – C.D. (100) B.10</a>; <a href="#">UNIDROIT 2022 – C.D. (101) 13</a>; <a href="#">UNIDROIT 2023 – C.D. (102) 15</a>; <a href="#">UNIDROIT 2023 – A.G. (81) 9</a>; <a href="#">UNIDROIT 2024 – C.D. (103) 15</a>; <a href="#">UNIDROIT 2025 – C.D. (105) 15</a></i>

## **I. INTRODUCTION**

1. Dans le cadre du Programme de travail 2026-2028, la mise en œuvre du Protocole spatial continue de bénéficier d'un degré de priorité élevé (([UNIDROIT 2025 A.G. \(85\) 3](#), para. 1). Le présent document fournit une mise à jour sur les fonctions de Dépositaire de l'Institut et présente également des informations complémentaires sur les activités d'UNIDROIT concernant la promotion et la mise en œuvre du Protocole spatial depuis la 105<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction en mai 2025.

## **II. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE**

2. Le Protocole spatial a été ouvert à la signature à Berlin le 9 mars 2012. Au 31 mars 2026, le Protocole spatial compte un État contractant (Paraguay) et quatre États signataires (Allemagne, Arabie saoudite, Burkina Faso et Zimbabwe). Voir l'Annexe I pour de plus amples informations. UNIDROIT a été désigné comme Dépositaire du Protocole spatial (conformément à son article XLVIII (1)) qui entrera en vigueur selon la procédure prévue à l'article XXXVIII.

3. Les obligations d'UNIDROIT en qualité de Dépositaire en vertu du Protocole spatial sont précisées dans l'instrument et, comme pour la Convention et les autres Protocoles, comprennent la gestion d'un système pour la réception et la notification de tous les instruments de signature, ratification/adhésion, des déclarations et de tout autre document déposé auprès du Dépositaire.

### **III. ACTIVITÉS**

#### **A. Mise en œuvre institutionnelle et groupe de réflexion sur la mise en œuvre du Protocole spatial**

4. Conformément à la Résolution 1 de la Conférence diplomatique pour l'adoption du Protocole spatial, adoptée le 9 mars 2012, une Commission préparatoire a été établie pour faire office d'Autorité de surveillance provisoire pour l'établissement du Registre international pour les biens spatiaux. En 2017, les membres de la Commission avaient convenu de réorienter les travaux de la Commission préparatoire et de constituer un Sous-groupe d'experts pour réévaluer la participation du secteur industriel à la promotion et au développement du Protocole spatial, considérée comme un facteur clé pour obtenir le soutien nécessaire à la mise en œuvre de cet instrument. De plus, le Secrétariat a continué à développer et à renforcer des partenariats stratégiques pour promouvoir le Protocole et soutenir globalement la compréhension du financement basé sur les actifs dans le secteur spatial, par le biais de la coopération avec des organisations intergouvernementales et d'autres acteurs mondiaux clés du secteur spatial.

5. Au cours de l'année 2025, le Secrétariat d'UNIDROIT a mis en place un Groupe de réflexion sur la mise en œuvre du Protocole spatial, chargé de poursuivre les travaux du Sous-groupe d'experts visant à promouvoir les activités de sensibilisation et la mise en œuvre du Protocole auprès des parties prenantes intéressées issues de l'industrie et des gouvernements. Le Groupe de réflexion, présidé par M. Hamza Hameed, *Head of Space & Development* auprès d'*Access Partnership* et ancien membre du Secrétariat d'UNIDROIT, a commencé ses activités en 2026, avec un mandat de deux ans. Parmi ses résultats attendus figurent l'élaboration d'un Guide pratique du Protocole et l'organisation d'événements de sensibilisation à l'intention des experts du secteur privé et des pouvoirs publics dans diverses régions du monde.

6. En sa qualité de Président du Groupe de réflexion, M. Hameed a participé au *Seventh International Space Forum at Ministerial Level, Southeast Asia Chapter*, qui s'est tenu à Manille, aux Philippines (4 décembre 2025), où il a présenté les objectifs du Protocole et son rôle potentiel dans la facilitation du financement garanti par un actif et le soutien à l'investissement dans les activités spatiales.

#### **B. Coopération avec les organisations intergouvernementales**

7. UNIDROIT a obtenu le statut d'observateur auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) en 2021. Depuis la dernière session du Conseil de Direction, le Secrétaire Général a fait une déclaration sur le Protocole spatial lors de la 64<sup>ème</sup> session du Sous-Comité juridique du COPUOS (5-16 mai 2025).

8. Le Secrétariat présentera également sa déclaration habituelle sur les activités liées au droit spatial lors de la 65<sup>ème</sup> session du Sous-Comité juridique du COPUOS, qui se tiendra à Vienne du 13 au 24 avril 2026. Le Secrétariat prévoit d'y participer en ligne.

#### **C. Coopération avec d'autres organisations internationales**

9. Le Secrétariat d'UNIDROIT a poursuivi sa coopération fructueuse avec la Fédération internationale d'astronautique (IAF). En particulier, M. William Brydie-Watson, Fonctionnaire senior, a assisté au 76<sup>ème</sup> Congrès international d'astronautique (IAC) tenu du 30 septembre au 2 octobre

2025 à Sydney, en Australie. Cette conférence a été l'occasion de nouer des contacts avec des représentants du secteur privé et des pouvoirs publics et d'organiser des réunions parallèles.

10. Le Secrétariat a également participé en tant qu'institution observatrice au Comité de l'IAF pour la liaison avec les organisations internationales et les pays en développement (*Committee for Liaison with International Organisations and Developing Nations, CLIODN*) lors du 76<sup>ème</sup> Congrès international d'astronautique, ainsi qu'aux réunions suivantes en 2026.

#### **D. Activités de promotion**

11. Le Secrétariat a mené une action ciblée de renforcement des capacités auprès de la République démocratique du Congo, qui envisage d'adhérer à tous les Protocoles à la Convention du Cap, y compris au Protocole spatial. Deux consultations en ligne ont été organisées entre fin 2025 et début 2026, avec la participation de Mme Marina Schneider, Juriste principale et Dépositaire des traités, de la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe, et (pour le Protocole spatial) de M. Hamza Hameed, afin de présenter les avantages du Protocole et de discuter des déclarations.

12. Une présentation conjointe intitulée "*Small Satellites, Public and Private Law Perspectives*" a été donnée par M. William Brydie-Watson, Fonctionnaire senior, et M. Hameed dans le cadre de la conférence de l'IAC en octobre 2025.

13. Le Protocole spatial a également fait l'objet de plusieurs conférences;

- le rôle potentiel du Protocole pour faciliter le financement de nouvelles activités spatiales dans les pays africains a été présenté lors de l'édition 2025 du Programme international pour le droit et le développement (PIDD) "Africa Plus";
- une conférence a été donnée dans le cadre du Master en droit des affaires internationales à l'Université La Sapienza de Rome (Italie) en juillet 2025, en présence d'étudiants issus de divers pays d'Amérique latine;
- le nouveau Programme PIDD 2025 pour les Balkans, le Partenariat oriental, l'Asie centrale et le Caucase (BEPCAC) a également été l'occasion de discuter du financement des biens spatiaux et du Protocole spatial à travers la présentation d'une étude de cas.

14. Le Secrétariat continuera de suivre l'évolution de la situation dans le secteur spatial et de promouvoir le Protocole spatial conformément à son mandat et à la haute priorité accordée à sa promotion.

#### **IV. ACTION DEMANDÉE**

15. *Le Secrétariat d'UNIDROIT invite le Conseil de Direction à prendre note des activités concernant la mise en œuvre du Protocole spatial.*

**ANNEXE**

**PROTOCOL TO THE CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT ON  
MATTERS SPECIFIC TO SPACE ASSETS**  
**PROTOCOLE PORTANT SUR LES QUESTIONS SPÉCIFIQUES AUX BIENS SPATIAUX À LA CONVENTION  
RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES  
PORTANT SUR DES MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MOBILES**

as of 9 March 2026 / au 9 mars 2026

**Adoption:** Place: Berlin / *Lieu:* Berlin  
Date: 09.03.2012

**Entry into force / *Entrée en vigueur:*** Not in force / *Pas encore en vigueur* (ex Article XXXVIII)

**Depositary / *Dépositaire:*** UNIDROIT

STATE / <i>ÉTAT</i>	SIGNATURE	RATIFICATION (RT) ACCEPTANCE / ACCEPTATION (AC) APPROVAL / APPROBATION (AP) ACCESSION / ADHÉSION (AS)	DECLARATIONS	ENTRY INTO FORCE / <i>ENTRÉE EN VIGUEUR</i>
Burkina Faso	09.03.2012	-	-	-
Germany / <i>Allemagne</i> (with declaration at signature / <i>avec déclaration à la signature</i> )	21.11.2012	-	-	-
Paraguay	-	27.11.2024	-	-
Saudi Arabia / <i>Arabie saoudite</i>	09.03.2012	-	-	-
Zimbabwe	09.03.2012	-	-	-